

Bruxelles 12 décembre 2017 – L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) lance une nouvelle campagne de sensibilisation :

« Prendre un médicament en cas de désir d'enfant, de grossesse ou d'allaitement ? »

Le but de cette campagne est de **guider** et **d'informer les femmes** en répétant les recommandations pour l'utilisation correcte et prudente des médicaments, en rappelant la nécessité de planifier la grossesse pour les patientes sous traitement de longue durée, et en encourageant le dialogue avec le médecin, le pharmacien et la sage-femme.

A l'occasion de cette nouvelle campagne de sensibilisation, l'AFMPS souhaite rappeler que certains médicaments pris par une femme désireuse d'avoir un enfant, enceinte ou allaitante, peuvent être dangereux pour un enfant à naître ou allaité. Tous les médicaments, sur prescription médicale ou en vente libre, comportent des risques, y compris les médicaments à usage externe (crème, gel, etc.) et les médicaments à base de plantes.

Certains médicaments sont déconseillés pendant une certaine période durant la grossesse (par exemple pendant le premier ou le troisième trimestre). D'autres médicaments doivent être évités durant toute la grossesse et d'autres encore peuvent avoir des effets néfastes sur le bébé et la production de lait lors de l'allaitement. Cependant, en cas de prise de médicaments pendant une longue durée, le traitement ne peut généralement pas être arrêté. La patiente doit continuer à prendre les médicaments pour protéger sa santé et celle de son enfant.

C'est pourquoi il est très important de s'informer et de se faire guider par son médecin, son pharmacien et sa sage-femme avant, pendant et après la grossesse.

L'AFMPS joue un rôle essentiel dans la protection de la santé publique en assurant la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments et des produits de santé, en développement clinique et sur le marché. Pour assurer cette mission, l'agence souhaite mettre à disposition de chaque patient l'information la plus complète et accessible possible sur les médicaments et les produits de santé, afin que ceux-ci soient utilisés de manière rationnelle et sûre.

Une brochure et une affiche sur la prise des médicaments avant, pendant et après la grossesse, sont mises à disposition du public dans les cabinets des médecins généralistes, et sont aussi consultables et téléchargeables sur www.medicamentsetgrossesse.be.

Pour plus d'informations

Ann Eeckhout, porte-parole de l'AFMPS
+ 32 2 528 40 12 - + 32 495 23 71 69 - comm@afmps.be